



Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

Réf.: SCBD/BS/ET/CG/jh/78147

11 novembre 2011

NOTIFICATION¹

ENQUÊTE: ÉVALUATION DU PLAN D'ACTION POUR RENFORCER LES CAPACITÉS POUR UNE MISE EN OEUVRE EFFICACE DU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

Madame/Monsieur,

Lors de sa première réunion tenue en février 2004 à Kuala Lumpur en Malaisie, la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena (COP-MOP) a adopté un Plan d'action pour renforcer les capacités pour la mise en œuvre efficaces du Protocole. Son objectif est de faciliter le développement et le renforcement des capacités pour la ratification et la mise en œuvre efficace du Protocole aux niveaux infrarégional, régional, national et international.

En mars 2006, la COP-MOP a adopté une version mise à jour du Plan d'action et a décidé qu'un examen approfondi du Plan d'Action serait effectué tous les cinq ans, basé sur une évaluation indépendante de l'efficacité et des résultats relatifs aux initiatives entreprises pour supporter sa mise en œuvre (décisions BS-III/3). Lors de sa cinquième réunion tenue en octobre 2010, la COP-MOP a adopté les mandats pour l'examen approfondi du Plan d'action actualisé et a demandé au Secrétaire exécutif de commander l'évaluation indépendante (décision BS-V/3).

Conformément aux décisions ci-dessus, le Secrétariat de la CDB a sélectionné une consultante en évaluation indépendante, Mme. Elsa Da Costa, afin de procéder à l'évaluation du Plan d'action actualisé. Le rapport d'évaluation du projet sera présenté, pour fins de commentaires, au Forum en ligne pour le renforcement des capacités pour la prévention des risques biotechnologiques ainsi qu'à la prochaine réunion du Groupe de Liaison pour le renforcement des capacités pour la prévention des risques biotechnologiques, qui se tiendra en février et mars 2012.

L'un des objectifs de l'examen est de recueillir de l'information et des points de vue des Parties concernant la pertinence, l'efficacité, et les effets du Plan d'action. Afin d'assurer un processus participatif et inclusif, la consultante, Mme. Elsa Da Costa vous enverra un lien menant à une enquête.

Je vous demande de bien vouloir soumettre l'enquête complétée d'ici le 2 décembre 2011.

Aux: Points focaux nationaux du Protocole de Cartagena, Points focaux nationaux (là où de Points focaux nationaux PCB n'ont pas été désignés)

¹: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.



Convention sur la
diversité biologique

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La vie en harmonie, vers le futur
いのちの共生を、未来へ
COP 10 / MOP 5

Si vous avez des questions concernant l'enquête ou l'évaluation, n'hésitez pas à contacter la consultante, Mme. Elsa Da Costa, à l'adresse courriel : elsa.dacosta@baastel.com.

Vos connaissances et perceptions revêtent une valeur précieuse au processus d'évaluation. L'information et les points de vue fournis contribueront au développement de recommandations spécifiques qui faciliteront la révision, le cas échéant, et la mise en œuvre future du Plan d'action dans le contexte du nouveau Plan stratégique pour le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques sur le biotechnologie. (2011-2020).

Je vous remercie à l'avance pour votre collaboration et votre soutien aux travaux de la Convention.

Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Ahmed Djoghlaf
Secrétaire exécutif